

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON,
Maire.

Étaient présents :
Anne GRIGNON, Maire
Raymond DAVID, Stéphanie CATALAN, Delphine HILBERT, Adjoints au Maire,
Valérie ALLEAUME, Guilhem BOUCHÉ, Jean-Marc DUTECH, Martial GOUSSARD, Valérie
ORAIN,
Formant le tiers des membres en exercice.

Étaient absents représentés :
Anne BERGANTZ représentée par Valérie ORAIN
Yves MAGNÉ représenté par Anne GRIGNON

Étaient absents : Nathalie ACCAOUI, Christiane GROS, Norbert GUADAGNIN, Marion HAREL-
LOUVANCOUR, Jérémy HERVÉ, Stéphane JOST, Nadia MACULOTTI, Jean-Philippe
MARCHAND

Secrétaire de séance : Stéphanie CATALAN

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2021
Signature du marché de travaux d'aménagement d'un trottoir le long de la RD58
Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
Questions diverses

Madame le Maire rappelle que l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifié
par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que le quorum est
fixé au tiers des membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Stéphanie CATALAN est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 juin 2021

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 24 juin 2021.

**2021-34- SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR LE
LONG DE LA RD58**

Madame GRIGNON précise qu'une mise en concurrence a été organisée pour les travaux
d'aménagement d'un trottoir le long de la RD58. La consultation a été lancée en procédure
adaptée et le marché est décomposé en deux lots, chacun des lots faisant l'objet d'un marché
séparé :

- Lot n° 1 : Réalisation des trottoirs
- Lot n° 2 : Défrichage et abattage d'arbres.

Les offres reçues ont été analysées en fonction des critères et de leur pondération définis dans le règlement de consultation.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis d'appel public à concurrence,
Vu l'analyse des offres,
Vu les pièces du marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer les marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'un trottoir le long de la RD58 avec les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Réalisation des trottoirs

Avec le groupement EUROVIA (mandataire) et GEOTP Environnement. Les travaux seront rémunérés par application des prix du bordereau des prix unitaires du marché. L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte du détail estimatif est fixée à 147 205,40 euros HT soit 176 646,48 euros TTC.

Lot n° 2 : Défrichage et abattage d'arbres

Avec l'entreprise SARL JEAN FREON ELAGAGE, sise Les Vallées 61270 AUBE. Les travaux seront rémunérés par application des prix du bordereau des prix unitaires du marché. L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte du détail estimatif est fixée à 14 000 euros HT soit 16 800 euros TTC.

DIT que le montant de la dépense est prévu au budget primitif 2021.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

Affiché le 22 juillet 2021